



Mise à jour concernant les pesticides de la classe des néonicotinoïdes

Le 29 juin 2017



Introduction

Le présent document fait le point sur l'état de la réévaluation des insecticides de la classe des néonicotinoïdes; la dernière mise à jour date du 23 novembre 2016. La réévaluation de ce groupe d'insecticides comporte plusieurs facettes; un rapport d'étape pour chaque volet de l'évaluation suivra en temps et lieu.

Contexte

Les néonicotinoïdes font partie d'un groupe de pesticides utilisés en agriculture pour protéger les cultures contre différents insectes. Ils servent également à d'autres fins, par exemple à tuer des insectes à l'intérieur des maisons, à lutter contre les puces présentes sur les animaux de compagnie et à protéger les arbres des insectes envahissants comme l'agrile du frêne. Il y a trois néonicotinoïdes importants dont l'usage est actuellement approuvé en agriculture au Canada : l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame.

État du dossier

Imidaclopride : évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Le document PRVD2016-20, *Imidaclopride*, publié le 23 novembre 2016, contient l'évaluation des risques que présente cette substance pour la santé humaine. Cette évaluation n'a pas relevé de préoccupation relativement à la santé humaine pour aucune voie d'exposition lorsque les produits contenant de l'imidaclopride sont utilisés conformément aux normes en vigueur figurant sur les étiquettes. Un très large ensemble de données a été examiné en vue d'établir le potentiel de toxicité et la probabilité d'exposition à l'imidaclopride, entre autres pour les populations sensibles comme les enfants. Les renseignements disponibles et les publications que nous avons examinés jusqu'à ce jour ne font état d'aucun risque inacceptable pour la santé humaine découlant de l'utilisation des néonicotinoïdes ni aucune probabilité d'exposition par la consommation d'eau potable et de nourriture.

De plus, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada analyse les effets possibles des néonicotinoïdes sur d'autres parties de l'environnement, notamment la faune aquatique comme les poissons, les insectes et d'autres organismes. Le document PRVD2016-20, *Imidaclopride*, publié le 23 novembre 2016, contient également l'évaluation des risques de l'imidaclopride pour l'environnement. Cette évaluation a montré que, dans les milieux aquatiques canadiens, l'imidaclopride a été détecté en des concentrations qui sont nocives pour les insectes aquatiques. Ces insectes forment une partie importante de l'écosystème, notamment comme source d'aliments pour les poissons, les oiseaux et d'autres animaux. De manière à assurer la protection de l'environnement, l'ARLA a proposé l'abandon graduel de toutes les utilisations de l'imidaclopride en agriculture et de la majorité des autres utilisations de l'imidaclopride à l'extérieur, et ce, sur une période de trois à cinq ans.



L'évaluation et le plan de gestion des risques proposé ont fait l'objet d'une consultation publique de 120 jours, qui s'est terminée en mars 2017. Pendant la période de consultation publique au sujet de l'imidaclopride, l'ARLA a reçu environ 46 000 commentaires, qu'elle passe en revue en ce moment. De plus, des agences gouvernementales fédérales et provinciales, des associations de producteurs agricoles, des chercheurs indépendants, des organismes non gouvernementaux et des fabricants ont entrepris diverses initiatives, dont l'examen de différentes stratégies de gestion des risques, la production de données supplémentaires sur la surveillance de la qualité de l'eau et l'identification de produits antiparasitaires de remplacement à l'imidaclopride. Pour la saison de croissance de 2017, les données supplémentaires sur la surveillance de la qualité de l'eau devraient être disponibles en octobre 2017. L'ARLA prévoit analyser ces données et terminer l'évaluation scientifique d'ici à décembre 2017.

Clothianidine et thiaméthoxame : examen spécial concernant les risques en milieu aquatique

Comme l'imidaclopride pose des risques en milieu aquatique, l'évaluation des risques potentiels de la clothianidine et du thiaméthoxame pour les invertébrés aquatiques (comme les insectes) a été jugée prioritaire dans le cadre des examens spéciaux. L'ARLA doit analyser les données qu'elle a obtenues des titulaires et des agences gouvernementales provinciales, ainsi que les données de surveillance de la qualité de l'eau dont il est fait mention ci-dessus et terminer l'évaluation scientifique d'ici à décembre 2017. Les consultations auront lieu au début de 2018.

Évaluations des risques et déclarations d'incidents liées aux pollinisateurs

En 2013, l'ARLA a intensifié la surveillance des incidents en réaction à des signalements de morts d'abeilles mettant en cause les néonicotinoïdes (principalement dans les régions de cultures de maïs et de soja). Elle continue de suivre la situation de près en collaboration avec les provinces. Le nombre d'incidents touchant des abeilles domestiques est en constante diminution dans un ordre de 70 à 80 % depuis 2014. En janvier 2017, l'ARLA a publié une *Mise à jour sur les déclarations d'incidents impliquant des abeilles de 2012 à 2016*, qui résume les incidents signalés en rapport avec des insectes pollinisateurs et dont la cause pourrait être associée à des pesticides. Ce document comprend aussi les incidents déclarés concernant la **clothianidine**, l'**imidaclopride** et le **thiaméthoxame**.

Les évaluations des risques pour les pollinisateurs sont menées en collaboration avec l'United States Environmental Protection Agency et le California Department of Pesticide Regulation. L'évaluation préliminaire des risques de l'imidaclopride pour les insectes pollinisateurs, publiée en janvier 2016, ne révèle aucun risque inacceptable pour les abeilles domestiques si les strictes mises en garde pour limiter l'exposition étaient suivies. L'ARLA est en voie d'actualiser l'évaluation des risques de l'**imidaclopride** pour les pollinisateurs en se fondant sur des données supplémentaires transmises par le titulaire, d'autres articles scientifiques récemment publiés et les commentaires formulés par le public pendant la période de consultation sur l'évaluation préliminaire. L'ARLA mène aussi des évaluations des risques de la **clothianidine** et du **thiaméthoxame** pour les insectes pollinisateurs en se fondant sur les données approfondies transmises par les titulaires et sur les études scientifiques publiées.



L'ARLA a examiné la plupart des études des titulaires à sa disposition ou des études publiées, y compris des études sur les effets toxiques possibles pour les abeilles domestiques et les abeilles sauvages (comme les bourdons) ainsi que des mesures de l'exposition (par exemple, concentrations de clothianidine ou de thiaméthoxame dans le pollen et le nectar). En ce moment, l'Agence intègre les résultats de toutes ces études pertinentes dans ses évaluations des risques pour les pollinisateurs. En janvier 2017, l'ARLA a publié une mise à jour sur les évaluations des risques pour les pollinisateurs de ces trois néonicotinoïdes. Elle envisage de terminer ces évaluations d'ici à décembre 2017. Les consultations auront lieu au début de 2018.